Il y a un an, Valentin, étudiant corrézien de 21 ans, était assassiné à son domicile parisien de 18 coups de couteau par un livreur Uber malgache, depuis déclaré fou. Ses parents témoignent de leur errance juridiciaire et craignent l'absence d'un procès

06/03/2024 à 10h48



Il y a un an, le 4 mars, leur fils alors âgé de 21 ans, étudiant à Paris, avait été retrouvé sans vie dans son appartement du XVIe arrondissement de Paris. Foreman P., livreur Uber eats, souffrant de troubles psychiatriques, est suspecté de lui avoir asséné dix-huit coups de couteau (…) avant de l'étrangler et prendre la fuite, deux jours plus tôt. Arrêté le 8 mars, cet homme de 24 ans avait été placé en garde à vue, puis mis en examen pour assassinat (…) Après l'annonce

du décès de Valentin dans des conditions aussi tragiques, les proches de Valentin sont rapidement confrontés, à la froideur administrative. (…)

En janvier dernier, un nouveau courrier arrive au domicile des Francy. Une blessure de plus : la conclusion de l'expert psychiatre. Il dit : « Au moment des faits, Foreman P. est atteint d'un trouble psychique ayant aboli son discernement au sens de l'article 1221 du Code pénal. Ce trouble qui est présenté doit être mis en relation déterminante avec les faits reprochés ». Pour Fabien, Sylvie et leur fils, c'est la stupeur. Une abolition du discernement veut dire, pour les proches, qu'il n'y aura pas de procès.

Valentin était étudiant, et s'intéressait aux gens, « comme il l'a toujours fait. Valentin m'avait parlé de ce gars qui avait quitté Madagascar car il était persécuté à cause de son homosexualité. Valentin ne trouvait pas cela normal, comme il ne trouvait pas normal beaucoup de choses » se souvient son père. (…) "Lors de son expertise psychiatrique au mois d'août, le mis en cause a déclaré que le roi de Madagascar lui aurait ordonné de tuer Valentin". (…) Interpellé le 8 mars, il sera hospitalisé lors de sa garde à vue, à cause de son état mental.

La Montagne